

Amos, le 8 octobre 1999

Bureau d'audience Publique sur l'Environnement
Télécopieur: (514) 873-7790

Attention: Mme Louise Bourdage

SANS PRÉJUDICE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR DANIEL GOULET AU SUJET DE LA PROTECTION ET DE L'UTILISATION DE L'EAU SOUTERRAINE AU QUÉBEC

Madame,

Par expérience suite à une expropriation illégale de la part de la Ville d'Amos, je voudrais vous soumettre quelques situations très désagréables que j'ai subi à cause de gens inexpérimentés et malhonnêtes et aussi par manque de lois appropriées.

À chaque fois que je vous ferrez part de mes commentaires et inquiétudes, je me référerai au dossier d'expropriation faite par la Ville d'Amos contre Goulet. Celle-ci a dû se désister car l'expropriation était illégale.

En premier lieu, je voudrais attirer votre attention sur le fait que la Ville d'Amos a engagé une firme d'hydrogéologue dans le but de protéger sa source d'eau potable et cela à coût de millions de dollars. Le problème est que la firme en question ne faisait partie d'aucune association d'ingénieur en hydrologie, en fait, d'aucune association de quelque nature que ce soit! La Ville d'Amos, de cette façon, pouvait donc faire faire ce qu'elle voulait à la dite firme. Le résultat fut que notre source est aujourd'hui mal protégée.

En second lieu, la Ville d'Amos a tout fait pour acquérir le territoire délimité par l'hydrogéologue en partie propriété du gouvernement. À ce moment, la Ville d'Amos se vantait de bien protéger le secteur en interdisant toute activité humaine et toute coupe de bois sur le territoire. Une fois la Ville d'Amos devenue propriétaire, les dirigeants ont fait des coupes de bois "à blanc" et ont relocalisé un sentier de motoneige d'envergure tout près des deux (2) puits collecteurs, tellement près que si un motoneigiste (ou un conducteur de V.T.T. en été) a un seul moment d'inattention, il peut aussi bien foncé dans le puit puisque celui-ci est quasiment dans le sentier. Ils ont aussi autorisé des résidences permanentes en amont du puit dans la zone dite "critique" de la protection de la source.

Dans un mémoire d'argumentation préparé par la Ville d'Amos et présenté au gouvernement pour convaincre celui-ci de leur céder du territoire, la Ville d'Amos a présenté une carte de l'emplacement des piezomètres. Après vérification, le gouvernement s'est heureusement aperçu que certains piezomètres étaient mal situés et ce, intentionnellement par la Ville d'Amos. De plus, le territoire convoité ne méritait même pas d'être protégé, n'étant pas dans la zone de protection. C'est à partir de ce moment que nous en sommes venu à comprendre que la Ville d'Amos avait d'autres intentions que celles de protéger notre source d'eau potable.

Plusieurs sites de dépôt de déchets ont été découvert sur l'esker et ces sites sont sur des terrains qui sont sous le contrôle de la Ville d'Amos. Un champ de tir est situé directement sur l'esker juste au-dessus de la nappe d'eau qui alimente les puits de la Ville d'Amos. Mme Murielle Turpin, mairesse d'Amos, a mentionné, à une assemblée du conseil de la Ville d'Amos que nous n'avions aucun problème avec la quantité d'eau et que les citoyens pouvaient en tout temps et ce, sans se préoccuper de la quantité d'eau requise, arroser leurs parterres et laver leurs automobiles. Et pour encourager les gens à "gaspiller" l'eau, la Ville d'Amos fait un tirage annuel lors du concours "VILLES ET VILLAGES FLEURIS" d'un arrosoir!

L

es situations ci-haut mentionnées sont très regrettables et de plus elles ne sont pas les seules. Je joins à cet envoi quelques photos qui feront preuve de ce que j'avance et je suis à votre entière disposition si des informations supplémentaires étaient requises tant par des rapports que j'ai en main et ceux-ci fait par des **experts ingénieurs en hydrogéologies reconnus** ou directement sur le terrain.

Je me permet de vous présenter mes recommandations en ce qui a trait à la protection des sources souterraines en espérant que celles-ci vous apporteront une aide dans la rédaction de nouvelles lois afin de ne plus commettre d'erreurs irréparables.

RECOMMANDATIONS

- Ne pas laisser une municipalité faire ses études hydrogéologiques par n'importe qui. Il faudrait que les hydrogéologues soient très compétents, soient membres de l'ordre des ingénieurs du Québec et qu'ils soient approuvés par le gouvernement. Le résultat de leurs études devrait être accessible à tous car, après tout, ce sont les contribuables qui paient.

Quand la municipalité a choisi la firme d'ingénieur et qu'elle est prête à faire faire les études nécessaires, le gouvernement devrait être averti pour pouvoir envoyer sur les lieux leur propre ingénieur pour chapoter les travaux et s'assurer que les lois sont respectées à la lettre pour une protection adéquate.

- Le gouvernement devrait être propriétaire et/ou co-propriétaire de la zone primaire et secondaire avec la municipalité pour que celle-ci ne puisse faire de dégâts irréparables car tantôt c'en est un qui est maire et tantôt c'en est un autre qui prend la place. Et ceux-ci ne gèrent pas nécessairement la protection des sources souterraines de la même façon comme par exemple la Ville d'Amos qui plutôt que de protéger le secteur où est situé la source d'eau potable prévoit faire un parc récréo-touristique et une forêt récréative sur le site à protéger ce qui est tout à fait inadmissible.
- Il faudrait que le gouvernement provincial adopte une loi pour réglementer et/ou interdire l'utilisation de l'eau potable pour arroser les parterres, laver les automobiles ou les cours, etc. ou obliger les municipalités à faire une telle loi.
- Avant de faire des projets d'envergures sur un esker tel qu'un aéroport, un terrain de camping, un champ de tir ou un sentier de motoneige, le promoteur serait obligé de fournir des études d'impacts sérieuses et approuvées par le gouvernement avant d'aller de l'avant dans la réalisation de leurs projets.

N.B. La Ville d'Amos a érigé un terrain de camping sur l'esker et n'a fait aucune étude d'impact de quelque nature que ce soit et aussitôt le camping terminé, ils ont commandé une étude hydrogéologique!

- Si un promoteur veut exploiter l'eau, il aura à prouver qu'il ne dérange pas les proches voisins et si la preuve est faite qu'il ne dérange en aucune façon, alors il faudrait, au lieu de lui nuire, lui apporter toutes les ressources disponibles et l'aide requise pour lui permettre de réaliser son projet. Ce qui ne fut pas le cas avec la Ville d'Amos qui a exproprié des terrains qui ne dérangeaient pas le puit de la Ville d'Amos dont une terre de 100 acres au coût de \$420 000.00, c'est totalement illogique!

- Il faudrait obliger les usines d'embouteillage à vérifier à tout les deux (2) ans avec un pompage à gros débit s'il y a des changements dans le comportement de la nappe et en cas de situation d'urgence dans le cas d'une sécheresse de ralentir la production et donner l'eau à ceux qui n'en ont pas. Le tout chapoté par le gouvernement puisqu'il aurait reçu des compensations de l'embouteilleur au fil des ans pour chaque litre puisé et ainsi garantir à la population du Québec l'accès à de l'eau potable pour toute la vie.
- Pour la qualité de notre eau, il suffit de mettre en place un principe de pollueur/payeur mais attention, pour moi, le pollueur est celui qui fabrique une chose polluante et non celui qui l'utilise. Il faudrait que le gouvernement autorise seulement la mise en fabrication de produit qui se récupère et qui se recycle bien et qui peut être réutilisable à d'autre fin que celle à l'origine. Il faudrait instaurer des standards que les fabricants seraient tenu de respecter.

ex. si une entreprise fabrique des sacs pour des magasins de vêtements, le dit sac pourrait servir pour sac à vidange car le gouvernement aurait au préalable obligé le fabricant de sac et le fabricant de poubelle à se parler pour que les sacs et les poubelles soient de même dimension.

Au départ quand le produit sera fabriqué, on aura déjà fait les tests pour une éventuelle réutilisation et le fabricant sera tenu d'indiquer sur son produit à quelle fin son produit pourrait être réutilisé. En d'autres termes, chaque produit pourrait être multi-fonctionnel et multi-réutilisable.

C'est en agissant ainsi, je crois, que notre eau aura la meilleure protection possible et que le cercle écologique continuera de bien faire son travail.

Merci de votre bonne attention et je demeure,

Sincèrement Vôtre

Daniel Goulet
Payeur de taxes